

M.R.C. MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2011-09-13

PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à l'édifice municipal situé au 160, rue Principale à AlbanéL, le 13 septembre 2011 à 19 h 00, sous la présidence de madame Évangéline Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Francine Chiasson, conseillère
MM. Robin Harvey, conseiller
Alain Laliberté, conseiller

Sont absents : Mme Liane Proulx, conseillère
MM. Michel Lavoie, conseiller
RenéL Gagnon, conseiller

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal* à tous les membres du conseil le 9 septembre, soit plus de deux jours avant sa tenue

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame le maire souhaite la bienvenue et le secrétaire-trésorier poursuit avec la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Prière et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 11-166 modifiant le règlement 11-157, plan d'urbanisme, afin de créer une zone C à même une partie de la zone R-43
4. Adoption du règlement numéro 11-167 modifiant le règlement de zonage numéro 11-158 afin de créer une zone C à même la zone R-43
5. Période de questions
6. Levée de la séance

11-268

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu.

11-269

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-166 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 11-157 AFIN DE CRÉER UNE ZONE C À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R43

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel adopte, avec dispense de lecture, le projet de règlement numéro 11-166 qui a pour effet de modifier le Règlement de plan d'urbanisme numéro 11-157 afin de créer une zone C à même une partie de la zone R43.

11-270

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-167 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 11-158 AFIN DE CRÉER UNE ZONE C À MÊME LA ZONE R43

IL EST PROPOSÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel adopte, avec dispense de lecture, le projet de règlement numéro 11-167 qui a pour effet de modifier le Règlement de zonage numéro 11-158 afin de créer une zone C à même la zone R43.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

11-271

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE

Que la séance soit et est levée à 19 h 07.

Fait et passé à Albanel en ce treizième jour de septembre 2011.

ÉVANGÉLINE PLOURDE, MAIRE

RÉJEAN HUDON, DIRECTEUR GÉNÉRAL